

Délibération n°2026-49

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260605-49-2026-CFU-BP-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Thème : BUDGET ET FINANCES 1

Objet : Compte Financier Unique 2025 – budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mai 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 22 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Emmanuel LUTHRINGER ; Brigitte PLAIDY ; Karima COEURET ; Noëlla LEDUC ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Jérémie MOREAU ; Gilbert BOYER ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Dominique JAUBERT ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Patricia PAUL ; Christine SANTUCCI

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES, donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. David GEHANT
Mme Nadine CURNIER donne procuration à M. Robert USSEGLIO
M. François BERGNA donne procuration à Mme Christine SANTUCCI

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Christian CHIAPELLA, Nadine CURNIER, François BERGNA, Camille FELLER, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2025-19 du 3 avril 2025 adoptant le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Admission de réception en préfecture
004-240400440-20260605-49-2026-CFU-BP-DE
Date de réception en préfecture : 06/06/2026

CONSIDERANT que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

CONSIDERANT que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT le compte financier unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer ainsi :

1. Au titre du budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	3 228 831,84 €	7 853 684,04 €	11 082 515,88 €
DEPENSES	3 089 626,39 €	8 334 312,84 €	11 423 939,23 €
= Résultats propres 2025	139 205,45 €	- 480 628,80 €	- 341 423,35 €
+ Résultats reportés 2024	- 1 076 244,18 €	1 561 425,69 €	485 181,51 €
= Résultats constatés fin 2025	- 937 038,73 €	1 080 796,89 €	143 758,16 €
+ Solde restes à réaliser 2025	- 21 153,57 €		- 21 153,57 €
= Résultat de clôture 2025 (y compris RAR)	-958 192,30 €	+ 1 080 796,89 €	+ 122 604,59 €

2. Au titre du budget SPANC

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	7 065,64 €	44 456,88 €	51 522,52 €
DEPENSES	- €	49 923,55 €	49 923,55 €
= Résultats propres à 2025	7 065,64 €	- 5 466,67 €	1 598,97 €
+ Résultats reportés 2024	3 492,04 €	5 376,63 €	1 884,59 €
= Résultats constatés fin 2025	10 557,68 €	10 843,30 €	285,62 €
+ Solde restes à réaliser 2025			- €
= Résultat de clôture 2025 (y compris RAR)	+10 557,68 €	- 10 843,30 €	285,62 €

3. Au titre du budget annexe Immobilier d'Entreprise

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	243 962,59 €	354 296,94 €	598 259,53 €
DEPENSES	400 529,90 €	384 550,42 €	785 080,32 €
= Résultats propres à 2025	- 156 567,31 €	- 30 253,48 €	- 186 820,79 €
+ Résultats reportés 2024	153 903,61 €	235 213,66 €	389 117,27 €
= Résultats constatés fin 2025	- 2 663,70 €	204 960,18 €	202 296,48 €
+ Solde restes à réaliser 2025	- €		- €
= Résultat de clôture 2025 (y compris RAR)	- 2 663,70 €	+ 204 960,18 €	+ 202 296,48 €

Procès de réception en 2026
064-240406440-20260605-49-2026-CFU-BF-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2024

4. Au titre du budget annexe Station de Lure

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	5 794,26 €	6 250,00 €	12 044,26 €
DEPENSES	4 250,00 €	6 118,66 €	10 368,66 €
= Résultats propres à 2025	1 544,26 €	131,34 €	1 675,60 €
+ Résultats reportés 2024	48 618,65 €	898,12 €	49 516,77 €
= Résultats constatés fin 2025	50 162,91 €	1 029,46 €	51 192,37 €
+ Solde restes à réaliser 2024			- €
= Résultat de clôture 2024 (y compris RAR)	+50 162,91 €	+ 1 029,46 €	+ 51 192,37

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le compte financier unique 2025 relatif au budget principal et aux budgets annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 (L.
PRUNET)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Éric DUBOIS

Acte publié le :